

## DELIBERATION CFVU-031-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;  
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 5 Mai 2020.

**Objet de la délibération :** conventions entre l'Université d'Angers – Faculté de droit, économie, gestion et l'Université de Modène (Italie)

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les conventions concernent le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Economie et le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 5 abstentions (un membre s'est déconnecté en laissant une procuration ; deux membres connectés n'ont pas voté).

Christian ROBLÉDO  
*Président de l'Université  
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo  
Date : 13/05/2020  
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 14 Mai 2020**

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE  
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL  
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITA DI MODENA E REGGIO EMILIA

**Entre :**

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01  
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

**Et :**

L'università Degli Studi di Modena e Reggio Emilia (UniMore), Via Università, 4, 41121, Modena,  
MO, Italie

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 19/12/2014  
Les Parties s'engagent sur les points suivants :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'accord**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau *Licence*, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Economie de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

## **Article 2 : Coordination de la formation**

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté de Droit, Economie et Gestion, pour l'Université d'Angers
- Dipartimento di Economia Marco Biagi, pour l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Chaque institution nommera un coordinateur académique parmi le personnel enseignant. Le coordinateur veillera à ce qu'il soit satisfait aux conditions établies par l'université d'origine. Il aura également à sa charge la résolution de tout problème ou controverse pendant la durée de l'accord.

Les coordinateurs sont :

- Pour UniMore : Elisa Martinelli et Costanza Torricelli
- Pour l'université d'Angers : Catherine Deffains-Crapsky et Enareta Kurtebegu

## **Article 3 : Organisation du programme**

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

## **Article 4 : Déroulement des études**

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs.

Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine, lors des semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans l'université partenaire (université d'accueil) lors des semestres 5 et 6.

Les cours et les examens ont lieu en :

- Français / anglais, à l'Université d'Angers
- Italien / anglais, à UniMore.

### **Article 5 : Sélection**

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue, au cours de la seconde année de licence, par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La liste des étudiants sélectionnés est transmise à l'université partenaire.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

- Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue anglaise et italienne leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire à UniMore, où les cours sont dispensés en italien ou en anglais. Un niveau minimum B1 est requis en italien et en anglais. Les étudiants suivront un module d'italien toute l'année. Ce module est proposé par UniMore à tous les étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.
- Les étudiants originaires d'UniMore ont un niveau de langue française/anglaise leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Un niveau minimum B1 est requis en français et en anglais. Les étudiants suivront toute l'année un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.

Le nombre maximum d'étudiants de chaque université pouvant participer au programme de double diplôme est fixé à 5.

### **Article 6 : Inscriptions**

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire. Cette double inscription concerne uniquement l'année de mobilité soit l'année de L3.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

### **Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants**

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la 2<sup>ème</sup> année de *Licence* à la 3<sup>ème</sup> année de *Licence* et pour l'obtention du diplôme.

#### **Mémoire de Licence :**

Le programme de double diplôme conduit à l'octroi de deux diplômes, un par chaque université, sur la base de la réussite du plan d'études et de la soutenance réussie du mémoire de fin de licence.

Le mémoire de fin de Licence sera co-encadré par un tuteur académique de l'une des deux institutions et écrit et soutenu soit à UniMore soit à l'Université d'Angers. Le jury de mémoire comprend de préférence un membre de l'institution partenaire qui peut rejoindre le jury par conférence téléphonique, vidéoconférence, e-mail, etc.

UniMore et l'Université d'Angers définiront les modalités et le lieu le plus adéquate pour la soutenance.

Pour les étudiants d'Angers, la soutenance du mémoire de l'Université d'Angers est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence d'UniMore.

Pour les étudiants d'Unimore, la soutenance du mémoire à Unimore est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence de l'Université Angers.

L'établissement hôte fournira à l'Université partenaire tous les documents nécessaires pour

l'attribution de son propre diplôme en temps voulu.

### **Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants**

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants d'Unimore doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

### **Article 9 : Durée de la convention**

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2020/2021 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2021/2022.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

### **Article 10 : Modification, résiliation, litiges**

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

### **Article 11 : Langues de la convention**

La présente convention est établie en langues française et anglaise en deux exemplaires, soit un

pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature
<p>Carlo Adolfo PORRO Rector University of Modena e Reggio Emilia Modena, Italy</p>	<p>Christian Robledo President University of Angers Angers, France</p>	<p>Christophe Daniel Doyen Faculté de Droit, Economie et Gestion University of Angers Angers, France</p>

## APPENDIX 1 – Dual Degree Economics and Finance

### The three years program for Italian students

#### Year 1 and Year 2, Modena e Reggio Emilia University Laurea CLEF, Economia e Finanza

1st year	Contact hours	Exam	credits
Diritto pubblico	48	Oral	6
Economia aziendale	96	Written	12
Economia e gestione delle imprese	48	Written	6
Informatica (idoneità)	24	Written	3
Introduzione alla microeconomia	72	Written	9
Lingua inglese (idoneità)	48	Written and oral	6
Matematica generale e finanziaria	96	Written and oral	12
Storia economica	48	Oral	6
<b>Credits</b>			<b>60</b>

2 year	Contact hours	Exam	credits
Diritto privato e commerciale	96	Written	12
Economia degli intermediari finanziari e finanza	72	Written	9
Introduzione alla macroeconomia	72	Written	9
Macroeconomia	48	Written	6
Matematica per l'economia e la finanza	48	Written	6
Microeconomia	48	Written	6
Scienza delle finanze	48	Written	6
Statistica	72	Written	9
<b>totale crediti</b>			<b>63</b>



## Year three – University of Angers

Modena (regular program equivalence)	ECTS	S	hours	Angers (for italian students)	hours	ECTS	S	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Économie industrielle	24	4	1	Tronc commun
				Management stratégique 1	30	4	1	Tronc commun
Economia internazionale	6	1	48	Économie internationale	24	3	1	Parcours économie
				Contemporary economic issues	18	3	2	Parcours économie
Economia monetaria	6	1	48	Économie monétaire	36	4	1	Parcours BFA
Modelli per gli investimenti finanziari	6	1	48	Analyse des marchés financiers	18	3	1	Parcours BFA
				Choix et financement des investissements	30	3	2	Parcours BFA
Introduzione all'econometria Applicazioni dei modelli finanziari	12	2	96	Économétrie appliquée aux données d'enquête	44	5	1	Parcours économie
				Économétrie appliquée à la finance et à la macroéconomie	44	5	2	Parcours économie
Storia del pensiero economico	6	1	48	Analyse de la pensée économique contemporaine	24	4	1	Parcours économie
				Analyse de la conjoncture économique	24	3	2	Parcours économie
Lingua francese	4		32	Français	60	8	1&2	CELFE
stage	12	2		stage + mémoire + soutenance		11	2	Tronc commun
prova finale	3							
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>		<b>368</b>		<b>376</b>	<b>60</b>		

## The three years program for French students

### Year 1 and Year 2, Angers University Licence Economie-Gestion, Parcours Economie

Programme Year 1	ECTS	S	Hours	
Introduction à l'analyse économique	7	1	60	Tronc commun
Statistiques descriptives	4	1	42	Tronc commun
Sociologie	2	1	18	Tronc commun
Introduction au droit privé	2	1	18	Tronc commun
Management et fonctions de l'entreprise	7	1	42	Tronc commun
Problèmes économiques contemporains	2	1	18	Tronc commun
Méthodologie du travail universitaire	2	1	10	Tronc commun
Anglais	2	1	20	Tronc commun
Mathématiques	2	1	20	Tronc commun
Stage (optionnel)		1		Tronc commun
Principes de macroéconomie	5	2	40	Tronc commun
Théories des organisations	4	2	24	Tronc commun
Anglais	2	2	20	Tronc commun
Principes de microéconomie	5	2	40	Tronc commun
Approche de la communication	5	2	36	Tronc commun
Informatique et Culture numérique	1	2	25,50	Tronc commun
Introduction au droit public	3	2	18	Tronc commun
<u>1 matière au choix:</u>	-	-		Tronc commun
Science Politique	2	2	20	Tronc commun
<u>OU</u> Histoire des faits économiques	2	2	20	Tronc commun
Mathématiques	3	2	42	Tronc commun
Stage (optionnel)				Tronc commun
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>513,5</b>	

<b>Programme Year 2</b>	<b>ECTS</b>	<b>S</b>	<b>Hours</b>	
Politiques macroéconomiques	5	3	40	Tronc commun
Mécanismes monétaires	3	3	24	Tronc commun
Comptabilité générale 1	3	3	36	Tronc commun
Analyse des organisations 1	3	3	18	Tronc commun
Droit des affaires	2	3	18	Tronc commun
Approche économique de la réglementation européenne	2	3	18	Parcours économie
Inégalités et discriminations	2	3	18	Parcours économie
Mathématiques pour l'économie et la finance	2	3	28	Parcours économie
Statistiques et probabilités	2	3	28	Tronc commun
Techniques d'enquête	2	3	21	Tronc commun
Anglais	2	3	20	Tronc commun
Informatique (Tableurs)	2	3	20	Tronc commun
Stage (optionnel)		3		Tronc commun
Microéconomie et théorie des jeux: comportements et stratégies des agents économiques	5	4	42	Tronc commun
<u>1 matière au choix</u>	-	4	24	Tronc commun
Marchés financiers	3	4	24	Tronc commun
OU Comptabilité des sociétés	3	4	24	Tronc commun
Comptabilité générale 2	4	4	28	Tronc commun
Gestion financière	4	4	28	Tronc commun
Politique monétaire	2	4	24	Parcours économie
Introduction à l'économie publique et budgétaire	2	4	30	Parcours économie
Analyse de données	2	4	25	Parcours économie
Echantillons et tests	2	4	28	Parcours économie
Réalisation de projet en économie 1	1	4	15	Parcours économie
Informatique (système d'information)	2	4	15	Tronc commun
Anglais	2	4	20	Tronc commun
Introduction aux logiciels statistiques	1	4	8	Tronc commun
Stage (optionnel)		4		Tronc commun
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>600</b>	

### Year three – University of Modena e Reggio Emilia

Modena (for Angers students)	ECTS	S	H	Angers (regular Program equivalence)	ECTS	S	H	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Économie industrielle	4	1	24	Tronc commun
				Management stratégique 1	4	1	30	Tronc commun
				Économie internationale	3	1	24	Parcours économie
Economia e politiche del lavoro	6	1	48	Économie monétaire internationale	3	2	24	Parcours économie
				Économie du travail et des RH	3	2	24	Parcours économie
Modelli per gli investimenti finanziari	6	1	48	Microéconomie du riche	5	1	40	Parcours économie
Introduzione all'econometria Applicazioni dei modelli finanziari	12	2	96	Économétrie appliquée aux données d'enquête	5	1	44	Parcours économie
				Économétrie appliquée à la finance et à la macroéconomie	5	2	44	Parcours économie
				Informatique	2	2	34	Parcours économie
Sistemi di welfare	6	1	48	Croissance et développement	2	1	18	Parcours économie
				Économie des ressources naturelles et de l'environnement	3	2	18	Parcours économie
				Contemporary economic issues	3	2		
Storia del pensiero economico or Etica e responsabilità sociale d'impresa (CLEMI)	6	1	48	Analyse de la pensée économique contemporaine	4	1	24	Parcours économie
		1		Analyse de la conjoncture économique	3	2	24	Parcours économie
lingua inglese II (CLEMI)	4	1	32	Anglais + réalisation de projet en économie + PPE	8	1&2	64	Parcours économie
Lingua italiana	8	1	48					
Stage + Prova finale	6			stage ou mémoire	3	2		tronc commun
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>408</b>		<b>60</b>		<b>460</b>	

## APPENDIX 2

Calculation of grades: Italian Transcript of Records to French Transcript of Records

Italian Grade	ECTS Grade System		French Grade
	ECTS grade	Definition	
30 e lode - 30	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	17
29-27	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	15
26-24	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	13
23-20	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	11
19-18	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	10
Less than 18	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	

Calculation of grades: French Transcript of Records to Italian Transcript of Records

French Grade	ECTS Grade System		Italian Grade
	ECTS grade	Definition	
17 and more	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	30 e lode - 30
15 or 16	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	29-27
13 or 14	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	26-24
11 or 12	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	23-20
10	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	19-18
Less than 10	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	Less than 18

Date and place of signature

Carlo Adolfo PORRO  
Rector  
University of Modena e Reggio Emilia  
Modena, Italy

Date and place of signature

Christian Robledo  
President  
University of Angers  
Angers, France

Date and place of signature

Christophe Daniel  
Doyen  
Faculté de Droit, Economie et Gestion  
University of Angers  
Angers, France

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE  
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL  
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITA DI MODENA E REGGIO EMILIA

**Entre :**

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01  
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

**Et :**

L'università Degli Studi di Modena e Reggio Emilia (UniMore), Via Università, 4, 41121, Modena,  
MO, Italie

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 19/12/2014  
Les Parties s'engagent sur les points suivants :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'accord**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau *Licence*, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

## **Article 2 : Coordination de la formation**

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté de Droit, Economie et Gestion, pour l'Université d'Angers
- Dipartimento di Economia Marco Biagi, pour l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Chaque institution nommera un coordinateur académique parmi le personnel enseignant. Le coordinateur veillera à ce qu'il soit satisfait aux conditions établies par l'université d'origine. Il aura également à sa charge la résolution de tout problème ou controverse pendant la durée de l'accord.

Les coordinateurs sont :

- Pour l'université de Modena e Reggio Emilia : Elisa Martinelli et Marian Vignola
- Pour l'université d'Angers : Catherine Deffains-Crapksy et Michèle Favreau

## **Article 3 : Organisation du programme**

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

## **Article 4 : Déroulement des études**

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs.



Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine, lors des semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans l'université partenaire (université d'accueil) lors des semestres 5 et 6.

Les cours et les examens ont lieu en :

- Français / anglais, à l'Université d'Angers
- Italien / anglais, à UniMore.

### **Article 5 : Sélection**

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue, au cours de la seconde année de licence, par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La liste des étudiants sélectionnés est transmise à l'université partenaire.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

- Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue anglaise et italienne leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire à UniMore, où les cours sont dispensés en italien ou en anglais. Un niveau minimum B1 est requis en italien et en anglais. Les étudiants suivront un module d'italien toute l'année. Ce module est proposé par UniMore à tous les étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.
- Les étudiants originaires d'UniMore ont un niveau de langue française/anglaise leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Un niveau minimum B1 est requis en français et en anglais. Les étudiants suivront toute l'année un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.

Le nombre maximum d'étudiants de chaque université pouvant participer au programme de double diplôme est fixé à 5.

## **Article 6 : Inscriptions**

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire. Cette double inscription concerne uniquement l'année de mobilité soit l'année de L3.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

## **Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants**

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la 2<sup>ème</sup> année de *Licence* à la 3<sup>ème</sup> année de *Licence* et pour l'obtention du diplôme.

### **Mémoire de Licence :**

Le programme de double diplôme conduit à l'octroi de deux diplômes, un par chaque université, sur la base de la réussite du plan d'études et de la soutenance réussie du mémoire de fin de licence.

Le mémoire de fin de Licence sera co-encadré par un tuteur académique de l'une des deux institutions et écrit et soutenu soit à UniMore soit à l'Université d'Angers. Le jury de mémoire comprend de préférence un membre de l'institution partenaire qui peut rejoindre le jury par conférence téléphonique, vidéoconférence, e-mail, etc.

UniMore et l'Université d'Angers définiront les modalités et le lieu le plus adéquate pour la soutenance.

Pour les étudiants d'Angers, la soutenance du mémoire de l'Université d'Angers est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence d'UniMore.

Pour les étudiants d'Unimore, la soutenance du mémoire à Unimore est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence de l'Université Angers.

L'établissement hôte fournira à l'Université partenaire tous les documents nécessaires pour l'attribution de son propre diplôme en temps voulu.

### **Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants**

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants d'Unimore doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

### **Article 9 : Durée de la convention**

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2020/2021 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2021/2022.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

### **Article 10 : Modification, résiliation, litiges**

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

### **Article 11 : Langues de la convention**

La présente convention est établie en langues française et anglaise en deux exemplaires, soit un pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature
<p>Carlo Adolfo PORRO Rector University of Modena e Reggio Emilia Modena, Italy</p>	<p>Christian Roblédo President University of Angers Angers, France</p>	<p>Christophe Daniel Doyen Faculté de Droit, Economie et Gestion University of Angers Angers, France</p>

## APPENDIX 1 – Dual Degree Economics and Marketing

### The three years program for Italian students

#### Year 1 and Year 2, Modena e Reggio Emilia University Laurea CLEMI, Economia e Marketing Internazionale

1st year	Contact hours	Exam	credits
Diritto pubblico	48	Oral	6
Economia aziendale	96	Written	12
Economia e gestione delle imprese	48	Written	6
Informatica (idoneità)	24	Written	3
Introduzione alla microeconomia	72	Written	9
Lingua inglese (idoneità)	48	Written and oral	6
Matematica generale e finanziaria	96	Written and oral	12
Storia economica	48	Oral	6
<b>Credits</b>			<b>60</b>

2 year	Contact hours	Exam	credits
Diritto privato e commerciale	96	Written	12
Economia degli intermediari finanziari e finanza	72	Written	9
Introduzione alla macroeconomia	72	Written	9
Marketing	72	Written	9
Second language I (French, Spanish, German)	48	Written and oral	6
Scienza delle finanze	48	Written	6
Statistica	72	Written	9
<b>totale crediti</b>			<b>60</b>

## Year three – University of Angers

Modena (regular program equivalence)	ECTS	S	H	Angers (for italian students)	ECTS	S	H	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Economie industrielle	4	1	24	Tronc commun
				Management stratégique 1	4	1	30	Tronc commun
Economia internazionale	6	1	48	Economie internationale	3	1	24	Parcours économie
				Contemporary economic issues	3	2	18	Parcours économie
Lingua inglese II	9	1	72	Anglais	4	1&2	40	Tronc commun
				French language	8	1&2	60	Parcours économie
Marketing Internazionale I	6	1	48	On distance	7	1	48	Option marketing
marketing internazionale II	6	2	48	Distribution	4	2	30	Option marketing
				Management de la force de vente	5	2	30	
organizzazione aziendale	6	2	48	Management stratégique 2	4	2	30	Parcours gestion
				Gestion ressources humaines 1	4	1	28	
programmazione e controllo	6	2	48	Contrôle de gestion	4	1	30	Parcours gestion
				Informatique	2	2	34	
stage	12	2		stage + mémoire + soutenance	4			Tronc commun
prova finale	3							
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>360</b>		<b>60</b>		<b>426</b>	

The three years program for French students

**Year 1 and Year 2, Angers University**

**Licence Economie-Gestion, Parcours gestion, option marketing**

<b>Programme Year 1</b>	<b>ECTS</b>	<b>S</b>	<b>Hours</b>	
Introduction à l'analyse économique	7	1	60	Tronc commun
Statistiques descriptives	4	1	42	Tronc commun
Sociologie	2	1	18	Tronc commun
Introduction au droit privé	2	1	18	Tronc commun
Management et fonctions de l'entreprise	7	1	42	Tronc commun
Problèmes économiques contemporains	2	1	18	Tronc commun
Méthodologie du travail universitaire	2	1	10	Tronc commun
Anglais	2	1	20	Tronc commun
Mathématiques	2	1	20	Tronc commun
Stage (optionnel)		1		Tronc commun
Principes de macroéconomie	5	2	40	Tronc commun
Théories des organisations	4	2	24	Tronc commun
Anglais	2	2	20	Tronc commun
Principes de microéconomie	5	2	40	Tronc commun
Approche de la communication	5	2	36	Tronc commun
Informatique et Culture numérique	1	2	25,50	Tronc commun
Introduction au droit public	3	2	18	Tronc commun
<u>1 matière au choix:</u>	-	-		Tronc commun
Science Politique	2	2	20	Tronc commun
<u>OU</u> Histoire des faits économiques	2	2	20	Tronc commun
Mathématiques	3	2	42	Tronc commun
Stage (optionnel)				Tronc commun
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>513,5</b>	

<b>Programme Year 2</b>	<b>ECTS</b>	<b>S</b>	<b>Hours</b>	
Politiques macroéconomiques	5	3	40	Tronc commun
Mécanismes monétaires	3	3	24	Tronc commun
Comptabilité générale 1	3	3	36	Tronc commun
Analyse des organisations 1	3	3	18	Tronc commun
Droit des affaires	2	3	18	Tronc commun
Méthodes et outils quantitatifs appliqués à la gestion	1	3	20	Parcours gestion
Sociologies des organisations et des entreprises	2	3	30	Parcours gestion
Comptabilité de gestion	2	3	32	Parcours gestion
Statistiques et probabilités	2	3	28	Tronc commun
Techniques d'enquête	2	3	21	Tronc commun
Anglais	2	3	20	Tronc commun
Informatique (Tableurs)	2	3	20	Tronc commun
Stage (optionnel)		3		Tronc commun
Microéconomie et théorie des jeux: comportements et stratégies des agents économiques	5	4	42	Tronc commun
<u>1 matière au choix</u>	-	4	24	Tronc commun
Marchés financiers	3	4	24	Tronc commun
OU Comptabilité des sociétés	3	4	24	Tronc commun
Comptabilité générale 2	4	4	28	Tronc commun
Gestion financière	4	4	28	Tronc commun
Management des coûts	2	4	21	Parcours gestion
Mathématiques financières	3	4	24	Parcours gestion
Droit fiscal	2	4	20	Parcours gestion
Analyse des organisations approfondie	2	4	15	Parcours gestion
Informatique (système d'information)	2	4	15	Tronc commun
Anglais	2	4	20	Tronc commun
Introduction aux logiciels statistiques	1	4	8	Tronc commun
Stage (optionnel)		4		Tronc commun
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>600</b>	



## Year three – University of Modena e Reggio Emilia

Modena (for Angers students)	ECTS	S	H	Angers (regular Program equivalence)	ECTS	S	h	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Economie industrielle	4	1	24	tronc commun
				Management stratégique 1	4	1	30	tronc commun
Economia internazionale	6	1	48	Management stratégique 2	4	2	30	tronc commun
lingua inglese II	4	1	32	Anglais	4	1&2	40	tronc commun
Marketing Internazionale I	6	1	48	Marketing	4	1	30	option marketing
				Droit et marketing	3	2	20	
				Techniques d'expression appliquées au marketing	1	2	10	
Marketing internazionale II	6	2	48	Distribution	4	2	30	option marketing
				Management de la force de vente	5	2	30	
Organizzazione aziendale	6	2	48	Gestion ressources humaines 1	4	1	30	parcours gestion
				Droit du travail	1	1	18	
				Droit des sociétés	2	1	18	
				PPE	1	1	10	
Programmazione e controllo	6	2	48	Contrôle de gestion	4	1	28	parcours gestion
				Gestion fiscale	4	1	28	
				Informatique	3	2	34	
Business intelligence	6	1	48	Analyse des données de gestion	4	2	32	parcours gestion
Stage + prova finale	6	2		stage + mémoire + soutenance	4	2		tronc commun
Lingua italiana	8	1&2	48					
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>416</b>		<b>60</b>		<b>442</b>	

## APPENDIX 2

Calculation of grades: Italian Transcript of Records to French Transcript of Records

Italian Grade	ECTS Grade System		French Grade
	ECTS grade	Definition	
30 e lode - 30	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	17
29-27	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	15
26-24	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	13
23-20	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	11
19-18	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	10
Less than 18	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	

Calculation of grades: French Transcript of Records to Italian Transcript of Records

French Grade	ECTS Grade System		Italian Grade
	ECTS grade	Definition	
17 and more	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	30 e lode - 30
15 or 16	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	29-27
13 or 14	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	26-24
11 or 12	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	23-20
10	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	19-18
Less than 10	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	Less than 18

Date and place of signature

Carlo Adolfo PORRO  
Rector  
University of Modena e Reggio Emilia  
Modena, Italy

Date and place of signature

Christian Robledo  
President  
University of Angers  
Angers, France

Date and place of signature

Christophe Daniel  
Doyen  
Faculté de Droit, Economie et Gestion  
University of Angers  
Angers, France